

La loi israélienne anti-boycott

16.07.2013

Categories: Attaques contre BDS, BDS-Arguments

La loi adoptée par la Knesset (Parlement israélien), en juillet 2011 érige en infraction le fait d'appeler à un boycott contre l'État d'Israël ou ses colonies de Cisjordanie, Elle érige en infraction civile le fait d'appeler au boycott économique, culturel ou intellectuel de personnes ou d'institutions en Israël ou dans les territoires palestiniens occupés pour des motifs politiques. Toute personne appelant à un tel boycott peut faire l'objet de poursuites et être frappé d'une amende.

[Lire un article de 972mag.com](#) sur la loi anti-boycott (en anglais)